

Conciergerie

8 Oct 2021









Définition

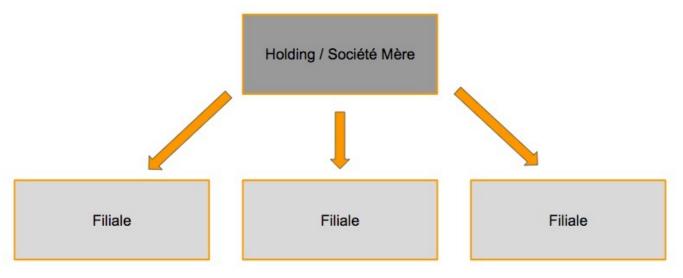
- Société mère gère des participations
- Participations dans une ou plusieurs sociétés dites filiales
- La holding est dite passive si son objet social ne repose que sur la détention et gestion des participations
- La holding devient active dès lors qu'elle exerce une activité dite "opérationnelle" en réalisant des prestations de services pour sa filiale.



Définition

HOLDING











Pourquoi créer une Holding?

- Rachat d'une entreprise
- Optimisation fiscale ou patrimoniale
- Création de une ou plusieurs filiales
- La spécificité de l'imposition d'une holding repose sur la volonté de l'administration d'éviter les situations de cumul d'imposition.



Définition

HOLDING





La holding distribue les dividendes à Monsieur X ce qui est imposé une deuxième fois

La filiale distribue ses dividendes à la holding ce qui est imposé

Filiale

Holding / Société Mère

Monsieur X

Filiale

Filiale





ces 5% de dividendes.



Avantages fiscaux

Régime mère fille	Régime intégration fiscale
Conditions	Conditions
Holding propriétaire des titres de la filiale Participation d'au moins 5% dans la filiale	Holding doit détenir au moins 95% du capital de la filiale
Détention des titres depuis 2 ans	Holding doit détenir au moins 95% des droits de vote de la filiale
Filiales devant être soumises à l'IS	Filiales doivent être soumises à l'IS
Régime	Régime
Lorsque la filiale distribue des dividendes à la holding, elle est exonérée à hauteur de 95% et	L'intégration fiscale permet aux sociétés d'un groupe de globaliser l'imposition sur le bénéfice.
donc imposée sur seulement 5%	Ce régime fiscal permet d'imputer les pertes d'une
Ces 5% sont représentatifs d'une quote part de frais et charges relatifs aux frais de gestion de	société sur les bénéfices d'une autre et dans ce cas de réduire la base imposable.
la filiale.	Attention : Toutes les sociétés intégrées doivent
L'impôt sur les sociétés est ainsi applicable sur	clôturer leur exercice comptable à la même date.







Fiscalité

• La holding bénéficie d'un régime fiscal avantageux lors de la cession des titres, c'est-à-dire qu'elle bénéficie d'une exonération de ses plus-values de cession de titres. Si la holding cède ses titres avant 3 ans de détention il y a une exonération avec obligation de réinvestissement et si la holding cède ses titres à compter de 3 ans de détention, il y une exonération sans obligation de réinvestissement



MERCI

